RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

inpi FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB CLEAN 31
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 5 Esplanade Compans Caffarelli
Bâtiment A - CS 57130
31071 TOULOUSE CEDEX 7
Siret : 949 606 776 00019
RCS de TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 24/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 24 Mars
A Toulouse

L'actionnaire unique de la société AB CLEAN 31, SASU au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions sociales de 10 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Madame Khadidja Abir MILOUDI, née le [redacted] à [redacted] en ALGERIE, demeurant au [redacted] – 31170 [redacted] de nationalité [redacted]

- Monsieur Bewar JAMAL AHMED, né le [redacted] à [redacted] en IRAQ, demeurant au [redacted] de nationalité Iraquienne.

L'actionnaire unique de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Khadidja Abir MILOUDI.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de l'Objet social de la société SASU AB CLEAN 31
- Changement de dénomination sociale de la société
- Transfert du Siège Social de la société
- Changement de présidence de la société
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
-le rapport de Madame Khadidja Abir MILOUDI.

K.A.M B.J.A

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.
Il est ensuite donné lecture du rapport de du président.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE SASU AB CLEAN 31

L'assemblée extraordinaire décidé de rajouter dans l'Objet social : Revêtement de Sols et Murs à compter du 24/03/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE

L'assemblée extraordinaire décidé de modifier la dénomination sociale de la société de « AB CLEAN 31 » à « CARO CLEAN 31 » à compter du 24/03/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

L'assemblée extraordinaire décidé de transférer le siège social de la société au 1 Esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE à compter du 24/03/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – CHANGEMENT DE PRESIDENCE DE LA SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Khadidja Abir MILOUDI de ses fonctions de Président à compter du 24/03/2025, lui donne somme et valable quittance pour l'exécution jusqu'à ce jour de ses fonctions de Président, et renonce à tous recours et toutes parts contre Madame Khadidja Abir MILOUDI le Président démissionnaire.

Le nouveau Président de la Société SASU CARO CLEAN 31 nommé à compter du 24/03/2025 aux termes des présents sans limitation de durée est :

- Monsieur Bewar JAMAL AHMED, né le [redacted] à [redacted] demeurant au [redacted] de nationalité Iraquienne.

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

K.A.M B.J.A

CINQUIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS

En conséquence du transfert de siège social de la société, L'Assemblée Générale décide d'approuver la nouvelle rédaction des articles 2, 3, 4 et 7 des statuts, comme suit :

« Article 2 - Objet

La société a pour objet en France, comme à l'étranger :

- Revêtement de Sols et Murs
- Nettoyage Courant des Bâtiments et tous Travaux d'Entretien de Locaux Privés et Administratifs

•Toutes autres opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
• la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droit sociaux, fusion ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. »

« Article 3 - Dénomination sociale, commerciale

- La dénomination sociale de la société est : **CARO CLEAN 31**

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « *Société par actions simplifiée* unipersonnelle » ou des initiales « *S.A.S.U* » et de l'énonciation du montant du capital social. »

« *Article 4 - Siège Social*

Le siège social est fixé : **1 Esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE**

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS soit **1000 €**, divisé en **100 actions** de **10€** chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 100, attribuées toutes aux actionnaires comme suit :

- Madame Khadidja Abir MILOUDI possède **52 actions** numérotées **de 1 à 52 inclus, soit 52%**
- Monsieur Bewar JAMAL AHMED possède **48 actions** numérotées **de 53 à 100 inclus, soit 48%**

Total égal au nombre d'actions composant le capital social: ……**100 ACTIONS**

Les actions sont *libérées par chaque actionnaire et de catégorie suivante :*

K.A.M B.J.A

Suivant acte de cession d'actions sociales en date du 24/03/2025 enregistré à la recette des impôts de Toulouse, Madame Khadidja Abir MILOUDI a cédé 52 actions sociales, de numéro 1 à 52 inclus, détenues dans la société, à Monsieur Bewar JAMAL AHMED, né le [redacted] à [redacted] en [redacted] demeurant au [redacted] de nationalité Iraquienne.

Ainsi les actions sociales numérotées de 1 à 100 sont attribuées à Monsieur Bewar JAMAL AHMED.

Actions ordinaires : 100 de numéro 1 à 100 inclus.
Actions à dividendes prioritaires : aucunes. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des originaux des présents et à tout porteur de procuration à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Khadidja Abir MILOUDI **Bewar JAMAL AHMED**

[redacted] [redacted]